

Achille, Hercule, Thésée sont les types de ce cycle. A cette époque, la justice est la propriété d'une caste, qui la renferme, comme à Rome, dans des formules solennelles.

L'autorité est une tutelle jalouse sur le peuple, considéré comme mineur. Les lois obscures enlacent dans leurs chaînes les castes inférieures, au profit des races nobles.

Le droit partial est pour quelques-uns contre tous les autres. *Auspicia incommunicata plebi sunt*, dit la loi des douze tables. Que les droits religieux, publics et civils, qui étaient une dépendance des auspices, ne soient point révélés au peuple (1).

Le droit héroïque est le droit du vainqueur sur le vaincu ; c'est la loi du plus fort imposée au plus faible.

Si l'on examine les éléments dont les nations sont composées, on trouvera, chez toutes, plusieurs couches de races superposées par étages, comme les terrains de la géologie. Les races les plus anciennes ont été dominées par des nations plus jeunes. Elles se sont ensuite mêlées par la conquête. Mais, les dominateurs, tout en s'unissant et en se confondant avec les subjugués, se sont réservés les droits de la force, les privilèges de race, le commandement, les fonctions publiques, l'administration de la justice et l'exemption des charges sociales.

Par cette analyse des éléments constitutifs des nations, on arrive à comprendre l'agencement hiérarchique des castes et des diverses classes privilégiées ou dominées, que l'on retrouve dans toute l'antiquité et le moyen-âge.

La loi de violence, le droit du vainqueur ont laissé partout leur empreinte, dans les constitutions des premiers âges historiques.

La force et le succès ont été considérés, dans cette période de civilisation, comme identiques à la justice et à l'équité.

Dans la plus haute antiquité, le combat a été regardé comme un jugement.

On cherchait à se rendre les dieux favorables par des sacrifices, dans la persuasion que leur intervention consacrait le droit par la victoire. On consultait les oracles, les augures ; l'ennemi était livré aux imprécations.

Souvent, il arrivait que le triomphe de l'un des deux peuples belligérants devait être décidé par l'issue du combat des principaux intéressés.

(1) Vico.